

**Information journalière pour l'accès aux massifs
forestiers exposés aux risques feux de forêts**
Prévision pour le

mercredi 11 septembre 2024 (mise à jour : 10/09 à 11h43)

**Dans le département de l'Aude, de juin à septembre, l'accès aux massifs forestiers
est réglementé par arrêté préfectoral ou municipal**

Légende de la carte

- Risque faible - Promenades ou randonnées autorisées dans les massifs
- Risque modéré - La plus grande vigilance est à appliquer dans le cadre de vos promenades ou randonnées dans les massifs.
Les travaux mécaniques sont déconseillés.
- Risque sévère - Les promenades et randonnées dans les massifs (à pied, en vélo, à cheval,...) ainsi que les travaux mécaniques des professionnels sont très fortement déconseillés. Les travaux mécaniques des particuliers sont interdits.
- Risque très sévère - La pénétration et le stationnement dans les massifs sont très fortement déconseillés.
- Risque extrême - Accès et travaux interdits dans tous les massifs forestiers. **EXTRÊME** vigilance requise.
- Accès interdit

